

RCS : BEAUVAIS
Code greffe : 6001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00567
Numéro SIREN : 900 762 659
Nom ou dénomination : 4M GROUP

Ce dépôt a été enregistré le 02/12/2022 sous le numéro de dépôt 4549

SAS « 4M GROUP »

745 Rue de Clermont

60 840 BREUIL LE SEC

***** ****

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'EVALUATION
DES APPORTS EN NATURE A
LA SAS « 4M GROUP »**

***** ****

Soissons, le 29 Novembre 2022.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Madame, Monsieur,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par les associés en date du 30 Octobre 2022 concernant l'augmentation de capital social par voie d'apports en nature, à la SAS « 4M GROUP », j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le contrat d'apport des titres de la SAS PICARDIE RENOVATION appartenant à Monsieur Mickaël GUEGUEN ; à la SAS « 4M GROUP ». Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1/ Présentation de l'opération et description des apports.

2/ Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.

3/Conclusion

Alexandre RICKLIN Commissaire aux comptes inscrit sur la liste nationale de Commissaires aux Comptes, rattaché à la CRCC des Hauts de France

35 rue Albert Camus 02200 SOISSONS

Tél : 03.64.18.00.11 // Fax : 03.64.18.00.10 // email : a.ricklin@alrick-sofec.com



I/ - PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

Récapitulation des apports à la SAS « 4M GROUP » :

Apport en numéraire :

Il n'a pas été fait d'apport en numéraire /

Apport en nature :

Apport en nature pour un montant total de 43500 €

Par Monsieur Mickaël GUEGUEN 43500 €

Soit au total_ 43500 €

Le capital social est fixé après augmentation du capital à la somme de 44000 €, divisé en 8800 actions de 5 € chacune entièrement libérées.

A) Biens apportés

Par Monsieur Mickaël GUEGUEN

Monsieur Mickaël GUEGUEN s'engage irrévocablement à apporter à la SAS « 4M GROUP », sous les garanties ordinaires de fait et de droit en pareille matière, et en pleine propriété, les CENT Actions, qu'il détient dans la société « **PICARDIE RENOVATION** », Société par Actions Simplifiée au Capital de 12 000 €, dont le siège social est à BRESLES (60) 50 Chemin des Passants immatriculée au RCS de Beauvais sous le numéro 844 696 690, évaluées à **43 500 €**.

Cette société a pour objet : Le nettoyage et le traitement de couverture.

Soit un apport en nature de 43500 euros.

B) Evaluation

En rémunération de l'apport ci-dessus désigné évalué à quarante-trois mille cinq cent euros, il sera attribué à l'apporteur huit mille sept cent (8700) actions nouvelles d'une valeur nominale de 5 euros chacune, émises au prix unitaire de 5 euros, entièrement libérées, de la société SAS « 4M GROUP » qui seront émises à titre d'augmentation de capital.

AR

II/ - DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

Aux fins de vérifier les apports ci-dessus décrits et d'en apprécier la valeur, je me suis informé auprès de l'entreprise SAS PICARDIE RENOVATION.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance de tous documents et pièces justificatives de toute nature, nécessaires à éclairer mon jugement quant à la valeur établie dans le contrat d'apport des titres de la SAS PICARDIE RENOVATION, appartenant à Mr Mickaël GUEGUEN.

Aucune observation n'est à formuler à cet égard quant à l'évaluation.

III/ - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenus s'élevant à 43500 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal :

- Au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Alexandre RICKLIN,
Commissaire aux comptes.

